

ARRÊTE N° 198/2017

portant attribution d'une concession de terrain funéraire
dans le cimetière communal de Vincenzo –
Mme ORANGE Marie-Rose, Andrée, épouse HAILLARD

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2223-13 et suivants,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 fixant les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté du maire n°193/2011 du 5 septembre 2011 portant institution d'un nouveau règlement municipal des cimetières de la commune,

VU la demande présentée par **Mme ORANGE Marie, Rose, Andrée épouse HAILLARD** domiciliée à 8 bis impasse Chenieu – 97480 SAINT-JOSEPH et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal de **VINCENDO** à l'effet d'y constituer la sépulture particulière des membres de la famille **ORANGE Roger**,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Il est accordé dans le cimetière communal de **Saint-Joseph – Vincenzo** au nom de **Mme ORANGE Marie, Rose, Andrée épouse HAILLARD** à l'effet de fonder la sépulture particulière des membres de la famille **ORANGE Roger** une concession de 2 m² superficiels d'une durée de **30 ans** à compter du **10 mai 2017**.

Référence : D 294

Article 2. - Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3. - La concession est accordée moyennant la somme de **800 €** qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n° **1562** du **10 mai 2017**.

Article 4. - La concessionnaire (ou si elle est décédée les ayants droit) est tenue de signaler tout changement de domicile.

Article 5. - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 JUIN 2017
Le Député-Maire,
L'élue déléguée




Blanche Reine JAVELLE